Durée de l'offre 1 an Grille de prix : Septembre 2025

Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture est négatif, alors le prix appliqué est 0E/MWh. L'abonnement de la Part Fourniture n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de vente. L'offre est réservée aux clients professionnels avant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. et équipés d'un compteur communicant Linky<sup>TM</sup>.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes e avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

#### **Part Fourniture**

\* Prix de la Consommation de la Part Fourniture (HTT en c€/kWh), en vigueur au mois de Septembre 2025, qui évolue selon la formule d'indexation.

	Comptage Simple				Comptage Heures Pleines / Heures Creuses					
Puissance Soucrite	Abonnement	Prix de la Consommation	Dépôt de garantie (HTT en EUR)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommat	Dépôt de garantie				
(KVA)	(HTT en EUR/mois)	(HTT en cEUR/kWh)			Heures Pleines	Heures Creuses	(HTT en EUR)			
3	14,06	7,682	126	-	-	-	-			
6	14,06	7,682	252	14,06	8,193	6,415	252			
9	14,06	7,682	378	14,06	8,193	6,415	378			
12	14,06	7,682	504	14,06	8,193	6,415	504			
15	14,06	7,682	630	14,06	8,193	6,415	630			
18	14,06	7,682	756	14,06	8,193	6,415	756			
24	14,06	7,682	1000	14,06	8,193	6,415	1000			
30	14,06	7,682	1000	14,06	8,193	6,415	1000			
36	14,06	7,682	1000	14,06	8,193	6,415	1000			

#### Part Acheminement

A la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	Comptage Simple		Comptage Heures Pleines / Heures Creuses		4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles courte utilisation - MU4						
Puissance	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
Soucrite (KVA)				Heures Pleines	Heures Creuses	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
3	6,00	4,840	6,61	4,940	3,500	5,76	7,490	3,970	1,660	1,160	6,26	7,000	3,730	1,610	1,110
6	8,77	4,840	9,98	4,940	3,500	8,29	7,490	3,970	1,660	1,160	9,29	7,000	3,730	1,610	1,110
9	11,54	4,840	13,35	4,940	3,500	10,82	7,490	3,970	1,660	1,160	12,32	7,000	3,730	1,610	1,110
12	14,30	4,840	16,72	4,940	3,500	13,34	7,490	3,970	1,660	1,160	15,35	7,000	3,730	1,610	1,110
15	17,07	4,840	20,10	4,940	3,500	15,87	7,490	3,970	1,660	1,160	18,38	7,000	3,730	1,610	1,110
18	19,84	4,840	23,47	4,940	3,500	18,40	7,490	3,970	1,660	1,160	21,41	7,000	3,730	1,610	1,110
24	25,37	4,840	30,21	4,940	3,500	23,45	7,490	3,970	1,660	1,160	27,47	7,000	3,730	1,610	1,110
30	30,91	4,840	36,96	4,940	3,500	28,51	7,490	3,970	1,660	1,160	33,53	7,000	3,730	1,610	1,110
36	36,44	4,840	43,70	4,940	3,500	33,56	7,490	3,970	1,660	1,160	39,59	7,000	3,730	1,610	1,110

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

## **Part Obligations**

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la règlementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture. A la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué cidessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)		
Comptage simple	1,075	2,009		
Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	1,049	1,944		

## Part Garanties d'Origine

A la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'Origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client. Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre «Prix initial». Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en cEUR/kWh.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine cEUR/kWh)	(HTT en	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
0,199		0,796

# Option énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire audelà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Puissance Soucrite (KVA)	Prix Option énergie Verte (HTT en EUR/mois)				
3	3,00				
6	3,00				
9	3,00				
12	3,00				
15	4,00				
18	4,00				
24	4,00				
30	4,00				
36	4,00				